



DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE LONGFOSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU

18 JUIN 2025

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 18 juin, Le Conseil Municipal de LONGFOSSE, légalement convoqué le 13 juin, s'est réuni en Mairie à la Salle du Conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anita THOMAS, Maire.

Séance Publique				Conseillers en exercice : 15			
CM-PV-2025-06-29				Conseillers présents : 11			
Début et fin de séance		20H00	20H35	Conseillers votant : 11			
Liste des Membres du Conseil et présence (dans l'ordre du tableau)							
Prénom NOM	P	Ex	Ab	Prénom NOM	P	Ex	Ab
Anita THOMAS	X			Michael SENECAUT	x		
Emile SAILLY	X			Gabriel CLABAUT			x
Caroline MENUGE	X			Grégory SMERCK	x		
Charlotte LOEUILLEUX	X			Delphine LENGAIGNE			x
Sabrina FERTIN	X			Olivier RENARD			x
Anita BOUDIN		x		Veronique SAGOT	x		
Jeremy DHIEUX	x			Pascal GUCHE	x		
Fabrice DECROIX	X						
Procuration(s)							

Date de la convocation du Conseil municipal : 13/06/2025

Date d'affichage : 24/06/2025

Madame le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s.

Elle rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance

Ordre du jour :

- 1) Compte-rendu du dernier conseil municipal
 - 2) Désignation d'un secrétaire de séance
 - 3) Décisions du Maire
 - 4) Avenant Maîtrise d'œuvre - travaux salle d'activités
 - 5) Modifications marché public - travaux salle d'activités
 - 6) Validation rapports annuels 2024 du délégataire pour l'eau et l'assainissement
 - 7) Avenant à la convention de vente d'eau à Desvres
 - 8) Convention avec l'agence de l'eau - 12^{ème} programme
 - 9) Choix du mode de gestion pour les nouvelles conventions – eau et assainissement
 - 10) Questions diverses
-

DELIBERATIONS ANNEXEES

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
THOMAS Anita	2025-06-01	Avenant Maîtrise d'œuvre - travaux salle d'activités	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11
THOMAS Anita	2025-06-02	Modifications marché public - travaux salle d'activités	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11
THOMAS Anita	2025-06-03	Validation rapports annuels 2024 du délégataire pour l'eau	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11
THOMAS Anita	2025-06-04	Validation rapports annuels 2024 du délégataire pour l'eau et l'assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11
THOMAS Anita	2025-06-05	Avenant à la convention de vente d'eau à Desvres	Pour Contre	11

			Abstention Ne prend pas part au vote	
THOMAS Anita	2025-06-06	Convention avec l'agence de l'eau - 12ème programme	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11
THOMAS Anita	2025-06-07	Choix du mode de gestion pour la nouvelle conventions assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11
THOMAS Anita	2025-06-08	Choix du mode de gestion pour la nouvelle convention – eau potable	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11

1) Compte-rendu du dernier conseil municipal

Madame le Maire demande si le compte rendu du dernier conseil amène des observations.

Le Conseil Municipal, VALIDE le procès-verbal à l'unanimité

2) DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle propose Mme Sabrina FERTIN en tant que secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE cette proposition.**

3) Décisions du Maire

ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
LES MOINEAUX	Pension pour la classe de neige	18842,30€	18842,30€
BAY VOYAGES	Transport enfants pour classe de neige	5630 €	5630 €
CAPPELAERE	Sondage mairie	500 €	600 €
CITEOS	Ajout point lumineux	1900 €	2280 €
CITEOS	Remplacement coffret feux tricolores	12758,70 €	15310,44 €
MANUTAN	28 Chaises pour la cantine	1657,19 €	1988,63 €

4) Avenant Maîtrise d'œuvre - Travaux salle d'activités

Mme le Maire rappelle que le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est assis sur le montant total du marché de travaux.

Elle explique qu'à l'issue de la phase Avant-Projet définitif (APD) le coût estimé des travaux de base pour l'opération de construction avait été réévalué à 1 112 299,03€ HT (hors PSE- Prestations supplémentaires éventuelles). Cette réévaluation avait fait l'objet d'une demande de modification des honoraires sur la base de ce nouveau montant comme prévu au contrat.

En phase ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux), le différentiel entre le montant des travaux validé à l'APD hors PSE et celui des marchés incluant les PSE retenues s'élève à 60 944,20 €HT soit une hausse de 5,48% par rapport au montant pris en compte pour le calcul actualisé des honoraires à la phase APD.

Voici les PSE que la commission d'appel d'offres a choisies : étanchéité spécifique pour la pose des panneaux photovoltaïques, achat des panneaux photovoltaïques, vitrage affaiblissement acoustique, miroirs dans la petite salle, alarme anti intrusion, chauffe-eau thermodynamique, banc autour de la petite salle).

Une nouvelle demande de revalorisation des honoraires a été faite par la maîtrise d'œuvre pour un montant de 6440,49 €HT. Il s'agit de valider ce montant. Le montant global du marché de maîtrise d'œuvre s'élèvera donc à 123 984,94 € HT.

Les élus après avoir écouté les explications, acceptent ce nouvel avenant.

Délibération actée et annexée

5) Modification Marché Public – travaux salle d'activités

Mme la 2^{ème} adjointe aux finances rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 14 avril dernier, a validé le choix de la CAO pour le marché de construction de la future salle d'activités.

Elle explique que deux erreurs administratives ont été relevées après coup. En effet, lors de l'élaboration du tableau de rapport d'analyse des offres le montant reporté pour le lot 5 n'est pas le bon, il faut lire 77000€ au lieu de 79996€ HT.

Ensuite, dans ce tableau, pour le lot 9, l'offre de l'entreprise SNH, à hauteur de 41678€ HT avec PSE n'apparaît pas. Ce tableau étant une pièce réglementaire, il y a donc nécessité de l'actualiser.

Malgré tout, avec la différence pour le lot 5, le montant global du marché doit être modifié, soit une baisse de 2896€, il passe ainsi de 1 176 139,32€ à 1 173 243,32€ ; Il faut à nouveau valider le

marché par le biais d'une délibération, et autoriser Le Maire à le signer, avant envoi au contrôle de légalité en Préfecture. Le tableau du rapport des offres est modifié. Les élus, sans faire de commentaires, valident cette délibération.

Délibération actée et annexée

6) Validation Rapports annuels 2024 du Déléguétaire Eau et Assainissement

Les rapports complets ont été adressés par mail à tous les élus.

Monsieur SAILLY en fait une synthèse.

Pour l'eau

◆ 1. Présentation générale

- **Type de contrat** : Affermage, en vigueur de juillet 2013 à juillet 2025.
- **Population desservie** : Environ **1 523 habitants**.
- **Réseau** : 30 km de canalisations, un réservoir principal.
- **Prix moyen de l'eau** : 3,26 €/m³ (base 120 m³).
- **Rendement du réseau** : 75,4 % (en nette amélioration par rapport à 2023).

◆ 2. Éléments marquants de 2024

Qualité de l'eau

- **Taux de conformité** : 100 % pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.
- Aucun prélèvement non conforme.

Consommation & réseau

- **Hausse de la consommation** : +3,7 %, notamment due à des fuites domestiques.
- **Amélioration du rendement** grâce à une réduction du volume acheté et une meilleure gestion des fuites.

Problèmes techniques

- **Encrassement calcaire** dans le réservoir des Courteaux et certaines canalisations, notamment à Desvres.
- **Travaux réalisés** : Remplacement de vannes et de débitmètres, rénovation de réseau à un carrefour stratégique (mai 2024).

◆ 3. Réglementation & perspectives

Réformes réglementaires

- **Réforme des redevances** des agences de l'eau effective en 2025.
- Nouvelles redevances sur la performance des réseaux (fuites, gestion du patrimoine).
- Introduction de paramètres sanitaires renforcés (PFAS, métabolites de pesticides, CVM).

Risques réglementaires et sanitaires

- Obligation de **repérage de l'amiante avant travaux** (application en 2026).
- Mise en conformité progressive face aux directives européennes (qualité de l'eau, sécurité, cybersécurité).

◆ 4. Projets & préconisations pour 2025

Travaux recommandés

- **Renouvellement des pompes et armoire électrique** de la reprise de Wierre-au-Bois.
- **Sécurisation du réservoir des Courteaux** (stationnement et accès).
- **Étude d'interconnexion** avec d'autres réseaux pour améliorer la résilience.
- **Remplacement de canalisations vétustes** (ex. : rue de la Brasserie).

Optimisation du réseau

- Mise en place de **capteurs intelligents (APILINK, Syrinix)** pour surveiller les fuites et les transitoires de pression.
- Adoption de **compteurs à ultrasons Kamstrup** pour une détection plus rapide des fuites domestiques.

◆ 5. Données financières et énergétiques

- **Chiffre d'affaires TTC** : 154 114 € en 2024.
- **Taux d'impayés** : 1,29 % (en baisse).
- **Consommation énergétique** : -14,8 % par rapport à 2023.
- Proposition de **centrale solaire locale** pour couvrir jusqu'à 25 % des besoins énergétiques.

◆ 6. Relation usagers

- **Nombre de demandes traitées** : > 670, principalement liées à la facturation.
- **Canaux principaux** : Téléphone (65 %), internet.
- **Taux de mensualisation** : En hausse.

Pour l'assainissement

◆ 1. Présentation générale

- **Type de contrat** : Affermage, en vigueur de juillet 2013 à juillet 2025.
- **Population desservie** : Environ **1 523 habitants**.
- **Réseau** : 30 km de canalisations, un réservoir principal.
- **Prix moyen de l'eau** : 3,26 €/m³ (base 120 m³).
- **Rendement du réseau** : 75,4 % (en nette amélioration par rapport à 2023).

◆ 2. Éléments marquants de 2024

Qualité de l'eau

- **Taux de conformité** : 100 % pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.
- Aucun prélèvement non conforme.

Consommation & réseau

- **Hausse de la consommation** : +3,7 %, notamment due à des fuites domestiques.
- **Amélioration du rendement** grâce à une réduction du volume acheté et une meilleure gestion des fuites.

Problèmes techniques

- **Encrassement calcaire** dans le réservoir des Courteaux et certaines canalisations, notamment à Desvres.
- **Travaux réalisés** : Remplacement de vannes et de débitmètres, rénovation de réseau à un carrefour stratégique (mai 2024).

◆ 3. Réglementation & perspectives

Réformes réglementaires

- **Réforme des redevances** des agences de l'eau effective en 2025.
- Nouvelles redevances sur la performance des réseaux (fuites, gestion du patrimoine).
- Introduction de paramètres sanitaires renforcés (PFAS, métabolites de pesticides, CVM).

Risques réglementaires et sanitaires

- **Obligation de repérage de l'amiante avant travaux** (application en 2026).
- Mise en conformité progressive face aux directives européennes (qualité de l'eau, sécurité, cybersécurité).

◆ 4. Projets & préconisations pour 2025

Travaux recommandés

- **Renouvellement des pompes et armoire électrique** de la reprise de Wierre-au-Bois.
- **Sécurisation du réservoir des Courteaux** (stationnement et accès).
- **Étude d'interconnexion** avec d'autres réseaux pour améliorer la résilience.
- **Remplacement de canalisations vétustes** (ex. : rue de la Brasserie).

Optimisation du réseau

- Mise en place de **capteurs intelligents (APILINK, Syrinix)** pour surveiller les fuites et les transitoires de pression.
- Adoption de **compteurs à ultrasons Kamstrup** pour une détection plus rapide des fuites domestiques.

◆ 5. Données financières et énergétiques

- **Chiffre d'affaires TTC** : 154 114 € en 2024.
- **Taux d'impayés** : 1,29 % (en baisse).
- **Consommation énergétique** : -14,8 % par rapport à 2023.
- Proposition de **centrale solaire locale** pour couvrir jusqu'à 25 % des besoins énergétiques.

◆ 6. Relation usagers

- **Nombre de demandes traitées** : > 670, principalement liées à la facturation.
- **Canaux principaux** : Téléphone (65 %), internet.
- **Taux de mensualisation** : En hausse.

Les élus après avoir entendu la synthèse valident ces deux rapports 2024 du délégataire pour l'eau et l'assainissement.

Délibération actée et annexée

7) Avenant à la Convention de vente d'eau à Desvres

Mme Le Maire explique qu'une convention de vente d'eau à la commune de Desvres a été signée en janvier 2018 et est venue à échéance le 31 mai 2025.

Cette convention est liée à notre convention d'achat d'eau à la CAB. Il s'agit donc de reconduire cette convention par le biais d'un avenant qui pourrait être de 3 ans. Les élus, sans commentaires, valident cet avenant à la convention de vente d'eau à Desvres

Délibération actée et annexée

8) Convention avec l'Agence de l'eau – 12^{ème} programme

Mme THOMAS explique que La commune a signé une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le raccordement au réseau Public de Collecte (RRPC- 11^{ème} programme) qui était applicable jusqu'au 31 décembre 2024.

Celle-ci permettait, entre autres, de faire bénéficier des aides de l'Agence aux Particuliers dans le cadre de leur mise aux normes d'assainissement et à la collectivité dans le cadre de ses programmes de travaux liés à l'eau.

Le 12^{ème} programme a démarré en janvier 2025, il s'agit de signer cette nouvelle convention de partenariat. Les élus valident cette nouvelle convention, sans commentaires.

Délibération actée et annexée

9) Choix du mode de gestion pour les nouvelles conventions : EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT

Mme le Maire rappelle que les contrats d'affermage de Délégation de Services Publics relatifs à l'eau potable, à l'assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) arrivent à échéance le 11 JUILLET 2025. Ils seront prolongés avec VEOLIA vraisemblablement jusqu'à mars 2026 ou peut-être au-delà. Cet avenant sera donc signé après validation par le conseil municipal de juillet 2025 (des réunions sont encore en cours avec VEOLIA et notre cabinet conseils ADRIAL)

En parallèle, la commune de Longfossé travaille avec DESVRES et SAMER à l'élaboration d'un cahier des charges pour la gestion de ces services à l'avenir. Pour anticiper il nous est donné le choix de lancer la procédure de consultation soit par le biais d'une DSP soit de gérer ces services en régie. Le mieux serait d'opter pour une nouvelle délégation de service public car les 3 communes ne disposent pas de moyens humains et matériels suffisamment conséquents. C'est donc ce qui a été proposé. Cette DSP pourrait avoir une durée contractuelle de 8 ans avec une option possible de 12 ans. (pour info notre DSP actuelle avec VEOLIA était de 9 ans).

Les élus suivent le conseil de Mme le Maire et acceptent de choisir la DSP comme mode de gestion pour le nouveau contrat de l'eau potable et l'assainissement. **Délibération actée et annexée**

10) Questions diverses

Mr SAILLY rappelle l'organisation de la brocante et de la fête communale qui aura lieu le 06 juillet prochain.

Mme THOMAS fait un retour sur la fête de l'école qui s'est passée sans anicroches.

-----****-----

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôture la séance à 20H30.

DELIBERATIONS

DCM2025-06-01 Objet : AVENANT N°2 MO POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE LA SALLE D'ACTIVITES

Vu le rapport d'analyse des offres concernant la construction de la salle multi activités, associative sportive et de loisirs, intergénérationnelle en date du 04 avril 2025,

Vu le montant attribué aux entreprises retenues en formule « base », inférieur de 3,70% par rapport à l'estimation du maître d'œuvre,

Considérant le choix du maître d'ouvrage de valider la sélection de certaines prestations supplémentaires éventuelles à inclure dans les marchés attribués.

Considérant le différentiel entre le montant des travaux validé à l'APD (Hors PSE) et celui des marchés incluant les PSE retenues qui s'élève à 60944,29€HT soit une hausse de 5,48% par rapport au montant pris en compte pour le calcul actualisé des honoraires à la phase APD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider la demande de revalorisation des honoraires du maître d'œuvre d'un montant de 6440,40 € HT.

Autorise Mme Le Maire à signer cet avenant n° 2.

DCM 20250602 – Objet : MODIFICATION MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Vu Le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 17 janvier 2025 relatif à la construction de la salle multi activités pour la commune de Longfossé,

Vu le rapport d'analyses des offres en date du 04 avril 2025 concernant le marché public de travaux relatif à la construction de la salle multi activités qui a permis un classement des offres et l'attribution des marchés, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots : le prix (60 points), la valeur technique (40 points)

Vu la délibération n° DCM20250416 du 14 avril 2025,

Vu une erreur administrative sur le montant HT de la proposition financière de l'attributaire du Lot 5

Vu une erreur administrative sur le nombre d'offres reçues pour le Lot 9

Article 1 : modification de nombre d'offres reçues et des montants

Il est proposé de modifier le nombre d'offres reçues par lot comme suit :

Lot 1 : 2	Lot 5 : 5
Lot 2 : 1	Lot 6 : 2
Lot 3 : 4	Lot 7 : 6
Lot 4 : 4	Lot 8 : 5
Lot 9 : 3 et non 2	

Il est proposé de modifier le montant des lots attribués aux soumissionnaires comme suit :

- Lot n° 1 : Attribué à Ent. COLAS pour un montant de 146700 € HT sans PSE
- Lot n° 2 : Attribué à Ent. GOUDALLE pour un montant de 457 622,51 € HT sans PSE
- Lot n° 3 : Attribué à Ent. RAMERY pour un montant de 188000,00 € HT avec PSE
- Lot n° 4 : Attribué à Ent. Roger DELATTRE pour un montant de 90580 € HT avec PSE
- Lot n° 5 : Attribué à Ent. BLANPAIN pour un montant de 77000,00 € HT modifié suite à une erreur administrative, avec PSE
- Lot n° 6 : Attribué à NORD REVETEMENTS pour un montant de 22979,51 € HT sans PSE
- Lot n° 7 : Attribué à Ent OTG pour un montant de 53066,00 € HT avec PSE
- Lot n° 8 : Attribué à Ent THERMOCLIM pour un montant de 100590,00 € HT avec PSE
- Lot n° 9 : Attribué à Ent. MNBA pour un montant de 36705,00 € HT avec PSE

Article 2 : Montant global du Marché

Le montant total du Marché public est donc de **1 173 243,32 € HT, le rapport d'analyse des offres est modifié.**

Article 3 : Autorisation de signer les marchés publics

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer chaque Lot du marché public et à accomplir les formalités post attribution.

Article 3 : Notification

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

DCM20250603 Objet : RAPPORT DU DELEGATAIRE EAU POTABLE POUR 2024

Vu la présentation du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'EAU établi par VEOLIA dans le cadre de son contrat d'affermage,

Vu l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article D 2224-3 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Vu le contrat d'affermage attribué le 12 juillet 2013 à VEOLIA,

Vu les chiffres clés et données techniques suivantes :

1. Présentation générale

- **Type de contrat** : Affermage, en vigueur de juillet 2013 à juillet 2025.
- **Population desservie** : Environ **1 523 habitants**.
- **Réseau** : 30 km de canalisations, un réservoir principal.

- **Prix moyen de l'eau** : 3,26 €/m³ (base 120 m³).
- **Rendement du réseau** : 75,4 % (en nette amélioration par rapport à 2023).

2. Éléments marquants de 2024

Qualité de l'eau

- **Taux de conformité** : 100 % pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.

- Aucun prélèvement non conforme.

Consommation & réseau

- **Hausse de la consommation** : +3,7 %, notamment due à des fuites domestiques.

- **Amélioration du rendement** grâce à une réduction du volume acheté et une meilleure gestion des fuites.

Problèmes techniques

- **Encrassement calcaire** dans le réservoir des Courteaux et certaines canalisations, notamment à Desvres.

- **Travaux réalisés** : Remplacement de vannes et de débitmètres, rénovation de réseau à un carrefour stratégique (mai 2024).

3. Réglementation & perspectives

Réformes réglementaires

- **Réforme des redevances** des agences de l'eau effective en 2025.

- Nouvelles redevances sur la performance des réseaux (fuites, gestion du patrimoine).

- Introduction de paramètres sanitaires renforcés (PFAS, métabolites de pesticides, CVM).

Risques réglementaires et sanitaires

- Obligation de **repérage de l'amiante avant travaux** (application en 2026).

- Mise en conformité progressive face aux directives européennes (qualité de l'eau, sécurité, cybersécurité).

4. Projets & préconisations pour 2025

Travaux recommandés

- **Renouvellement des pompes et armoire électrique** de la reprise de Wierre-au-Bois.

- **Sécurisation du réservoir des Courteaux** (stationnement et accès).

- **Étude d'interconnexion** avec d'autres réseaux pour améliorer la résilience.

- **Remplacement de canalisations vétustes** (ex. : rue de la Brasserie).

Optimisation du réseau

- Mise en place de **capteurs intelligents (APILINK, Syrinix)** pour surveiller les fuites et les transitoires de pression.

- Adoption de **compteurs à ultrasons** Kamstrup pour une détection plus rapide des fuites domestiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide ce rapport 2024 du délégataire sur l'Eau potable

- DIT que la présente délibération et le rapport seront adressés au contrôle de légalité

DCM20250604 Objet : RAPPORT DU DELEGATAIRE ASSAINISSEMENT POUR 2024

Vu la présentation du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi par VEOLIA dans le cadre de son contrat d'affermage,

Vu l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article D 2224-3 relatif au rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,
Vu le contrat de délégation signé le 12 juillet 2013,

Vu les chiffres clés et données techniques suivantes :

1. Présentation du service

- **Type de contrat** : Affermage avec Veolia Eau (Compagnie Générale des Eaux), en vigueur de juillet 2013 à juin 2025.
- **Population desservie** : 853 habitants.
- **Abonnés** : 366 clients.
- **Infrastructure** : 1 station de dépollution (capacité 75 EH), 5 km de réseau, 4 postes de relèvement.
- **Prix au m³** : 5,23 € TTC.

2. Faits marquants et évolutions réglementaires

- **Pas d'événement particulier en 2024.**
- **Évolutions majeures** :
 - Réforme des **redevances des agences de l'eau** : nouvelle redevance sur la performance des services (eau et assainissement) effective en 2025.
 - Renforcement des obligations sur **l'autosurveillance** et la **performance des équipements**.
 - Nouvelles règles sur le **repérage de l'amiante avant travaux** (applicables en 2026).
 - Nouvelles exigences européennes (directive DERU révisée) : extension des obligations de traitement, réduction de la pollution, neutralité énergétique, traitement des micropolluants.
 - Développement de la **réutilisation des eaux usées traitées**.
 - Plan gouvernemental sur les **substances PFAS**.

3. Bilan technique et perspectives

Conformité et performance

- **Indicateurs réglementaires** : pas de non-conformité majeure rapportée.
- **Taux d'impayés** : 1,29 % (en baisse par rapport aux années précédentes).
- **Aucune réclamation** reçue en 2024.

Énergie

- **Consommation 2024** : 4 852 kWh (-25 % par rapport à 2023).
- Objectifs : réduction continue via modernisation (ex. : pompes, surpresseurs), production locale d'énergie (solaire, biogaz).

Gestion patrimoniale

- Propositions d'**analyse de risques** pour optimiser les programmes de renouvellement.
- Risques identifiés : surcharge hydraulique due aux **eaux claires parasites** et infrastructures vieillissantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel du délégataire 2024 concernant l'assainissement,
- dit que celui-ci sera mis à la disposition du public pendant un mois ;
- DIT que la présente délibération et le rapport seront adressés au contrôle de légalité

DCM 20250605 – Objet : AVENANT A LA CONVENTION DE VENTE D'EAU A DESVRES

Vu la convention de vente d'eau à Desvres en date du 26 novembre 2018 et à échéance le 31 mai 2025,

Vu l'intérêt pour les communes de Longfossé et Desvres de poursuivre ce partenariat,

Mme Le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider un avenant à cette convention pour une durée de 3 ans avec les mêmes caractéristiques que la convention du 26 novembre 2018,

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- DECIDE de prolonger la convention de vente d'eau à Desvres pour une durée de 3 ans, soit à compter du 1^{er} juin 2025 jusqu'au 31 mai 2028, avec les mêmes caractéristiques que la convention du 26 novembre 2018,
- Autorise Mme Le Maire à signer cet avenant

DCM 20250606 – Objet : CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU POUR LE 12^{ème} PROGRAMME

Vu le 12^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau,

Vu les dispositions de la délibération du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau relative aux modalités générales des interventions financières de l'agence,

Vu la délibération programme du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau relative à la lutte contre les pollutions d'origine domestique en vigueur,

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 20 juin 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire concernant l'intérêt pour la commune de signer cette convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides en faveur du raccordement au réseau public de collecte et/ou de gestion des eaux pluviales à la parcelle,

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décident de valider le principe de signature d'une convention de mandat avec l'agence de l'eau Artois Picardie dans le cadre du 12^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2025-2030

DCM 20250607 – Objet : CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EAU

Vu le rapport de présentation, annexé à la présente délibération, annexe réglementaire – article L1411-4 du CGCT, présentant les activités qui font l'objet de la délégation, leur nature, les motifs qui ont conduit la collectivité à opter pour la Délégation de Service Public de l'eau potable,

Considérant la fin du contrat actuel par affermage de DSP – Eau potable;

Considérant qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur le mode de gestion future de l'eau potable,

Considérant que la commune de Longfossé ne dispose pas de moyens humains et techniques pour assurer ce service,

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- approuve le principe du recours à un mode de gestion délégue par affermage selon la forme d'une délégation de service public de l'eau potable pour la production, le stockage, la distribution de l'eau potable aux usagers de Longfossé, pour une durée contractuelle de 8 ans avec une option possible à 12 ans.
- approuve les caractéristiques de la délégation de service décrites dans le rapport annexé ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document et à engager toute procédure en ce *sens*.

DCM 2025-06-08 Objet : CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'ASSAINISSEMENT

Vu le rapport de présentation, annexé à la présente délibération, annexe réglementaire – article L1411-4 du CGCT, présentant les activités qui font l'objet de la délégation, leur nature, les motifs qui ont conduit la collectivité à opter pour la Délégation de Service Public de l'assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales).

Considérant la fin du contrat par affermage de DSP – Assainissement collectif actuel ;

Considérant qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur le mode de gestion future de ces services,

Considérant que la commune de Longfossé ne dispose pas de moyens humains et techniques pour assurer ces services,

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- approuve le principe du recours à un mode de gestion déléguee par affermage selon la forme d'une délégation de service public de l'assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) pour la collecte, la gestion des services et le traitement des eaux usées et pluviales issues des réseaux collectifs des usagers de Longfossé pour une durée contractuelle de 8 ans avec une option possible à 12 ans.
- approuve les caractéristiques de la délégation de service décrites dans le rapport annexé ; autorise Madame le Maire à signer tout document et à engager toute procédure en ce sens.